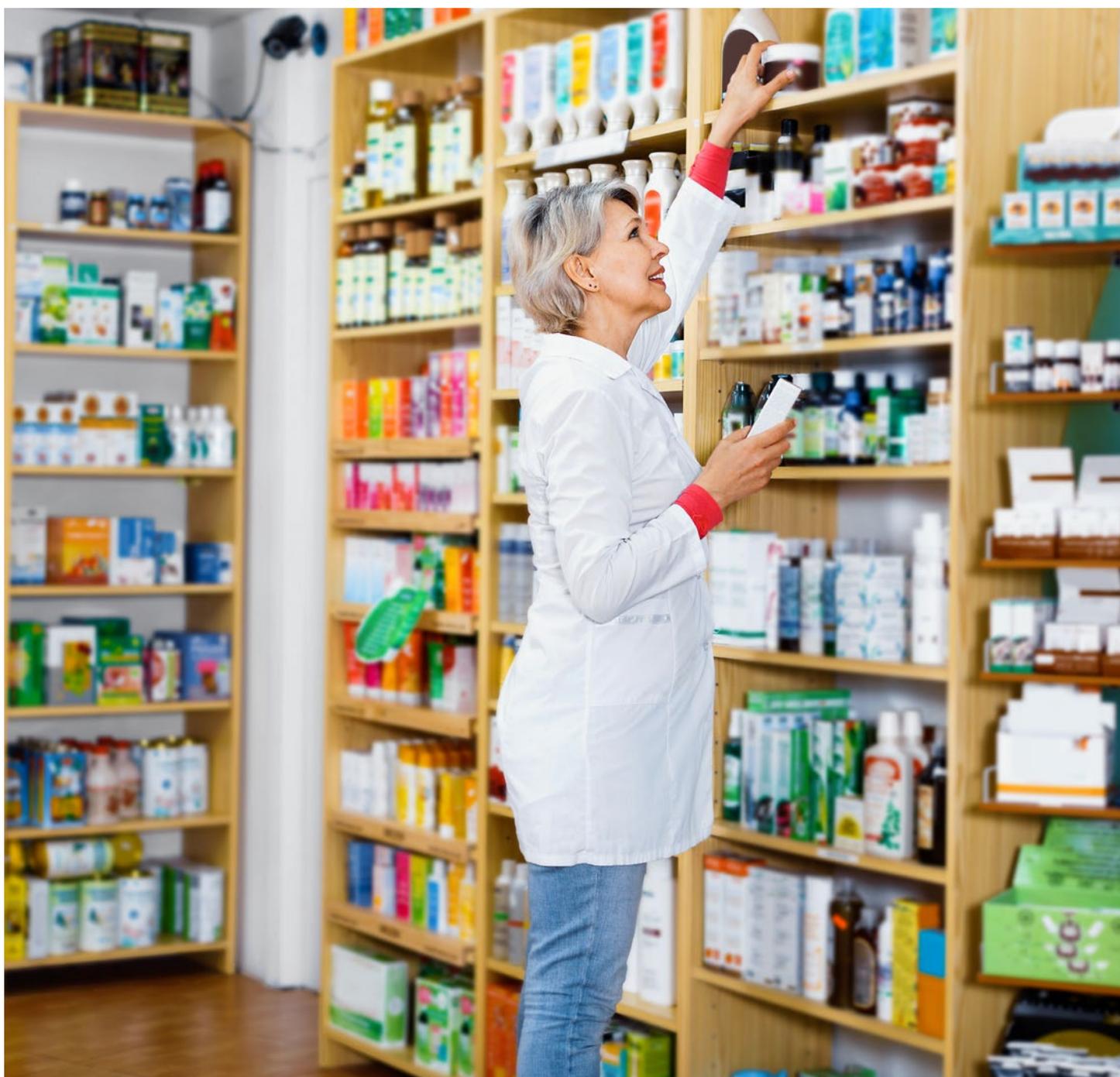


CAISSE DE PENSIONS DE L'ASSOCIATION SUISSE  
DES DROGUISTES (ASD)

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2023





## Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Nous avons une bonne nouvelle à célébrer: la Caisse de pensions de l'ASD a clôturé l'exercice 2023 avec un bilan très réjouissant. Ce résultat était loin d'être acquis car la situation internationale est restée marquée par les tensions géopolitiques, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient et par les changements économiques. Dans de nombreux pays, la reprise de l'inflation a entraîné des tensions, notamment sur les marchés immobiliers.

Cet environnement difficile a constitué un défi pour toutes les caisses de pensions, y compris la nôtre. Compte tenu de ce contexte tendu, nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive de nos actifs immobilisés. Nous avons pu atteindre un rendement total de 6,2% durant l'exercice 2023, ce qui constitue un résultat solide et réjouissant. Fin 2023, le degré de couverture était encore nettement positif, progressant à 110,67%. Malgré le climat d'incertitude mondial, nous avons enregistré une performance financière solide durant l'année écoulée et avons pu assumer pleinement notre responsabilité vis-à-vis de nos personnes assurées. En tant qu'investisseur à long terme, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité à faire face aux défis d'un marché perturbé. Nous y parvenons en restant fidèles à notre stratégie de placement et en procédant à des optimisations ponctuelles et très ciblées.

La priorité absolue de la Caisse de pensions de l'ASD, avec ses 1'421 personnes assurées, est de garantir la couverture financière de ses membres une fois à la retraite. Même si cette échéance peut paraître encore lointaine, la caisse de pensions se doit de garantir une prévoyance solide à chaque étape de la vie. En effet, elle apporte également un soutien financier en cas d'événements imprévisibles comme l'invalidité ou le décès d'une personne assurée. Par conséquent,

la Caisse de pensions de l'ASD s'efforce d'être l'interlocutrice de ses personnes assurées et de leur fournir les informations et les outils leur permettant, le cas échéant, de prendre des décisions éclairées concernant leur prévoyance vieillesse.

Au cours de l'année, plusieurs décisions en matière de prévoyance vieillesse seront prises, également sur le plan politique. Après un certain temps, les systèmes établis sont comparés à la réalité actuelle et, si nécessaire, adaptés à celle-ci. Il s'agit là d'un des piliers de notre Etat-providence. La votation relative à la réforme de la LPP posera des jalons importants dans le 2<sup>e</sup> pilier. En tant que caisse de pensions, nous misons sur la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous sommes affiliés depuis de nombreuses années à Pro-Paris, la Fondation collective des arts et métiers suisses. En effet, la taille contribue également de manière déterminante à la stabilité et à la sécurité. En tant qu'œuvre de prévoyance, nous pouvons notamment bénéficier d'effets d'échelle conséquents.

C'est avec optimisme et confiance que j'envisage ce nouvel exercice en cours. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de l'année 2023 un exercice couronné de succès pour la Caisse de pensions de l'ASD. Je vous invite à lire attentivement ce rapport et me réjouis de recevoir vos commentaires constructifs et vos suggestions.

Jürg Rolli

Caisse de pensions de l'ASD  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>60 018 871.14</b>	<b>50 452 803.63</b>
Liquidités	668 997.68	75 329.58
Créances et prêts	1 989 081.46	4 799 687.05
Titres	57 360 792.00	45 577 787.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>477 394.00</b>	<b>259 966.60</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>35 972 633.00</b>	<b>33 334 202.00</b>
<b>Actifs</b>	<b>96 468 898.14</b>	<b>84 046 972.23</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>141 203.90</b>	<b>35 793.30</b>
Prestations de libre passage et rentes	171.25	35 793.30
Banques / Assurances	141 032.65	–
Autres engagements	–	–
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>–</b>	<b>657.65</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>898 812.20</b>	<b>777 532.10</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	898 812.20	777 532.10
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>86 226 627.30</b>	<b>78 172 011.65</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	36 997 810.30	34 558 479.65
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	8 728 131.00	6 402 774.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	35 972 633.00	33 334 202.00
Provisions techniques	4 528 053.00	3 876 556.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>9 202 254.74</b>	<b>5 060 977.53</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Situation en début de période	–	3 976 628.75
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–	–3 976 628.75
<b>Passifs</b>	<b>96 468 898.14</b>	<b>84 046 972.23</b>

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>6 538 013.28</b>	<b>6 378 162.82</b>
Cotisations des salariés	2 663 045.05	2 460 454.25
Cotisations des employeurs et des indépendants	2 731 841.70	2 516 787.50
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–194 328.20	–148 376.50
Primes uniques et versements supplémentaires	918 828.55	1 403 635.90
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	314 746.10	51 755.65
Subsides du fonds de garantie	103 880.08	93 906.02
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>7 102 009.15</b>	<b>4 818 984.52</b>
Apports de libre passage	6 145 453.20	4 757 022.57
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	956 555.95	61 961.95
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>13 640 022.43</b>	<b>11 197 147.34</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–4 324 118.40</b>	<b>–2 885 693.45</b>
Rentes de vieillesse	–1 606 439.00	–1 424 250.60
Rentes de survivants	–173 728.90	–176 004.00
Rentes d'invalidité	–150 573.70	–169 608.70
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–2 393 376.80	–1 093 241.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–	–22 589.10
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–3 340 090.40</b>	<b>–3 796 257.65</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–3 193 900.05	–3 705 290.35
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–146 190.35	–90 967.30
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–7 664 208.80</b>	<b>–6 681 951.10</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–5 536 602.55</b>	<b>–6 726 988.00</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–1 474 120.25	–1 803 824.80
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–2 325 357.00	–3 988 759.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–651 497.00	–118 919.00
Rémunération du capital épargne	–965 210.40	–912 106.05
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–120 417.90	96 620.85
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>2 568 785.90</b>	<b>2 871 628.30</b>
Prestations d'assurance	1 634 072.90	1 709 230.30
Part d'excédents provenant des assurances	934 713.00	1 162 398.00

	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-3 496 819.82</b>	<b>-1 939 594.49</b>
Primes d'assurance	-686 113.80	-701 700.70
– Primes de risque brutes	-563 868.05	-572 275.65
– Primes pour frais de gestion	-122 245.75	-129 425.05
Apports uniques aux assurances	-2 771 656.40	-1 200 000.00
Cotisations au fonds de garantie	-39 049.62	-37 893.79
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-488 822.84</b>	<b>-1 279 757.95</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>4 893 150.62</b>	<b>-8 139 594.50</b>
Résultat des liquidités	19 097.67	-7 991.00
Résultat des créances et prêts	-1 100.85	–
Résultat des titres	5 064 863.00	-7 967 852.95
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-862.20	-1 552.55
Frais de gestion de fortune	-188 847.00	-162 198.00
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>82.02</b>	<b>–</b>
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	82.02	–
<b>Autres charges</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-263 132.59</b>	<b>-226 685.77</b>
Administration générale	-246 513.19	-213 033.23
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-15 459.40	-12 441.54
Autorités de surveillance	-1 160.00	-1 211.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>4 141 277.21</b>	<b>-9 646 038.22</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-4 141 277.21</b>	<b>5 669 409.47</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>–</b>	<b>-3 976 628.75</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Association suisse des Droguistes (ASD) est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

### Organe suprême, direction et droit de signature

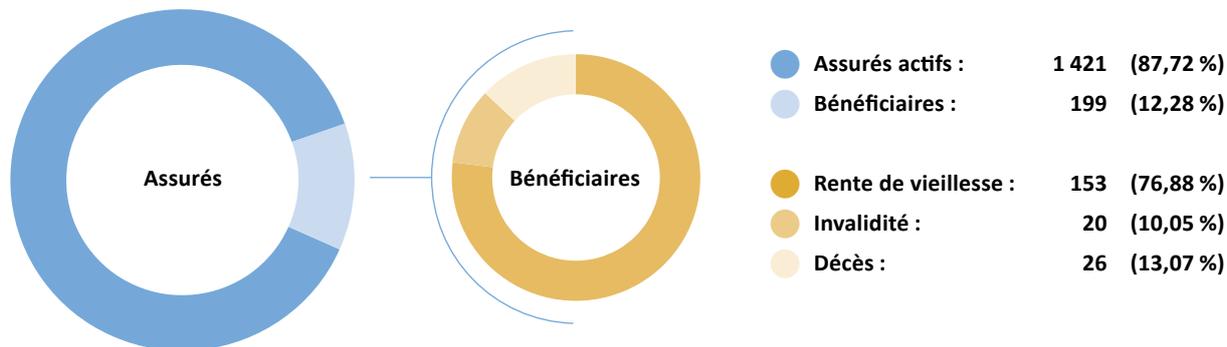
La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Rolli Jürg	Président	Représentant des empl.	2020–2024
Thomann Hanno	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2024
Bösinger Jürg	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Nikles Bruno	Membre	Représentant des empl.	2022–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Contact	031 379 42 42 <a href="mailto:ak105@ak105.ch">ak105@ak105.ch</a>		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires<sup>1</sup>

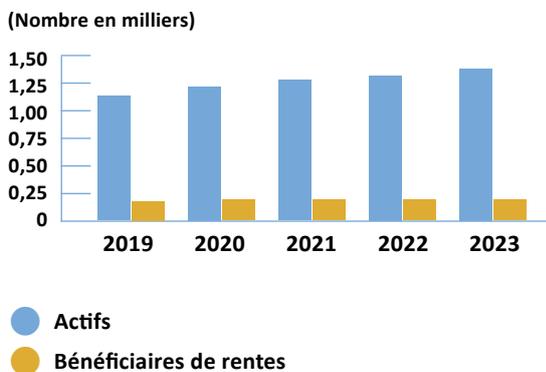


**9,3**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse<sup>2</sup>

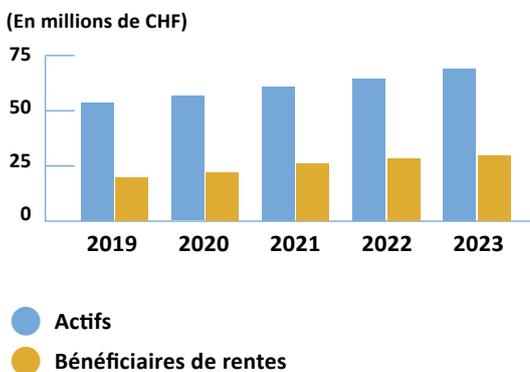
**6,4 %**  
Rendement net sur le total du bilan

**231**  
Entreprises

### Structure actifs / bénéficiaires de rentes



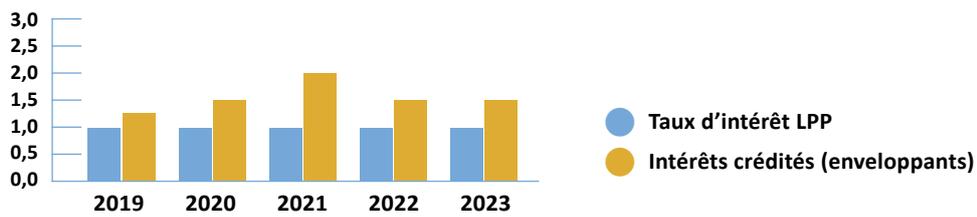
### Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Le total des bénéficiaires des prestations (vieillesse, invalidité, décès) comprend également les rentes d'enfants et d'orphelins.  
<sup>2</sup> en tenant compte des rentes de vieillesse réassurées (sans risque de longévité)  
<sup>3</sup> en tenant compte des réserves mathématiques des rentes réassurées (sans risque de longévité)

## Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités

(en %)



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2023, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

**Avoir de vieillesse LPP :**

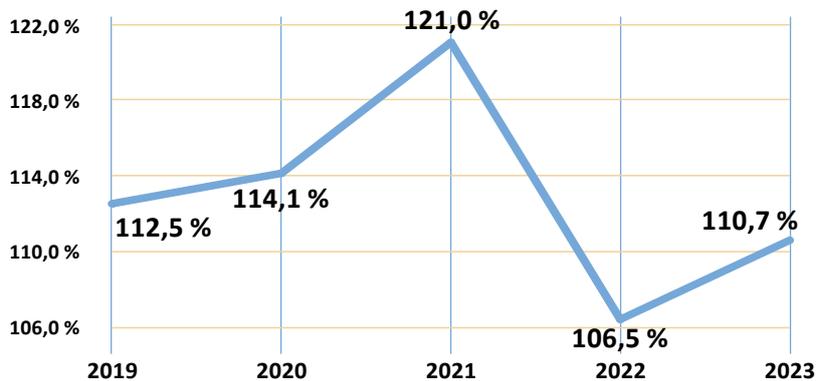
CHF 46 103 216

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**

CHF 25 342 079



Degré de couverture au 31.12.

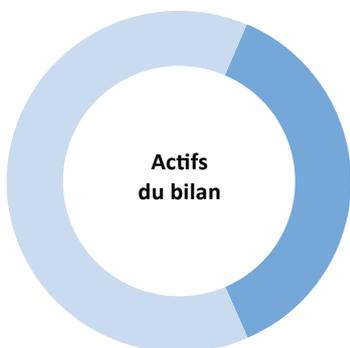


**78 %**  
 Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

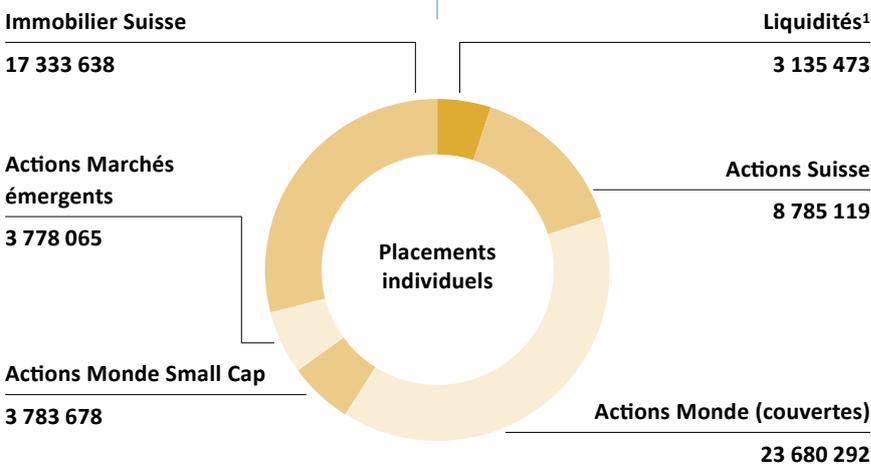
**100 %**  
 Transparence des coûts

**0,31 %**  
 Frais de gestion de la fortune (TER)

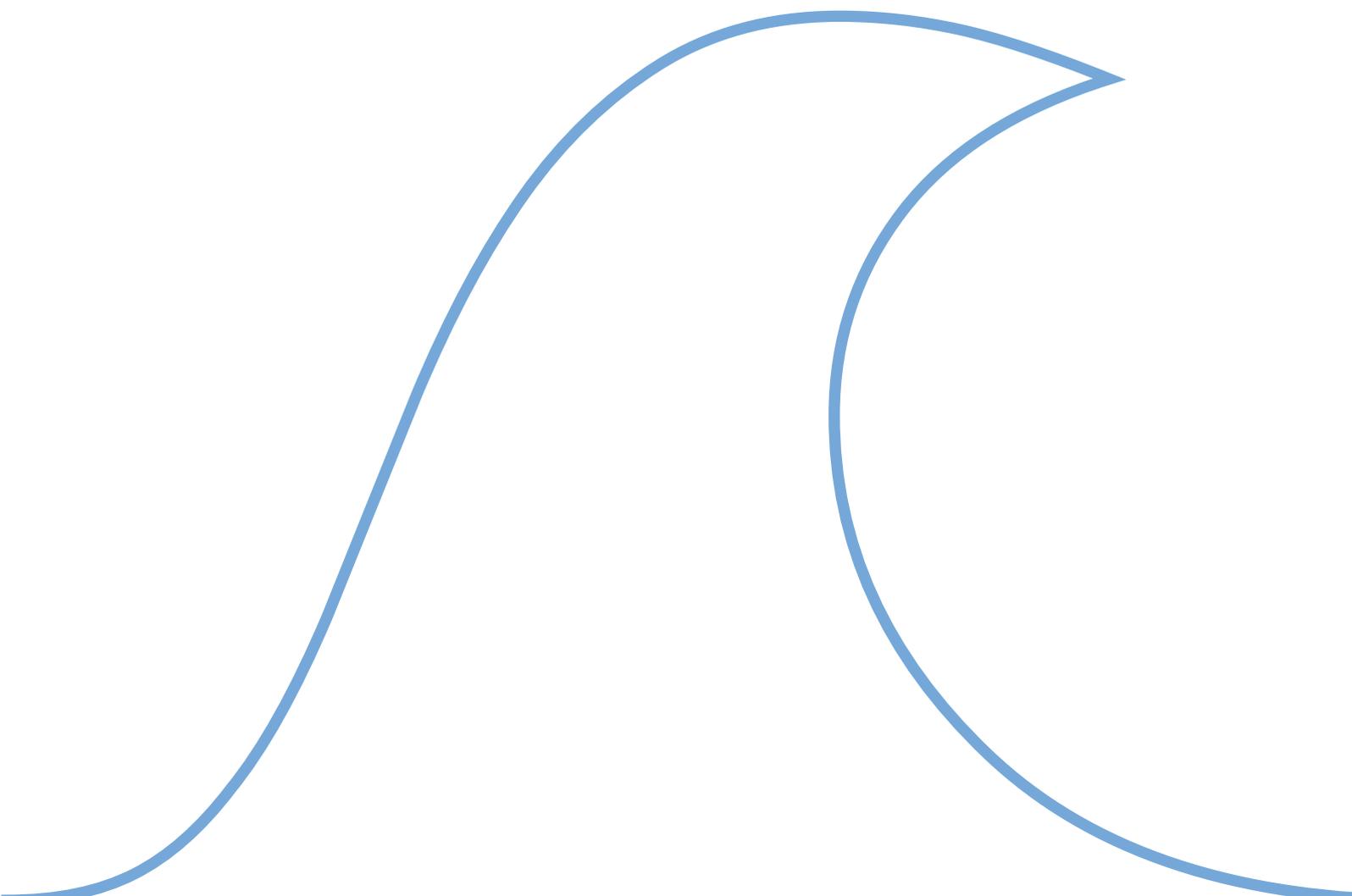
Actifs du bilan en CHF 96 468 898



- Actifs provenant de contrats d'assurance (37,29%): 35 972 633
- Placements individuels (62,71%): 60 496 265



<sup>1</sup>y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



**Caisse de pensions de l'Association  
suisse des Droguistes (ASD)**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3001 Bern  
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch  
www.ak105.ch

